

## GUIDE D'UTILISATION DE L'APPELLATION DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC

Le 1<sup>er</sup> mai 2014, la Fédération des producteurs de lait du Québec change de statut et devient un syndicat provincial. L'administrateur du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec portera désormais le nom de « Les Producteurs de lait du Québec ».

Vous trouverez dans les tableaux ci-dessous des exemples de la façon de remplacer l'ancien nom par le nouveau.

ANCIEN NOM	NOUVEAU NOM
la Fédération des producteurs de lait du Québec	<p>Les Producteurs de lait du Québec</p> <p>Lorsqu'on utilise « Les Producteurs de lait du Québec » dans une phrase, on conserve la majuscule à l'article « Les » même s'il n'est pas au début de la phrase. Sinon, on utilise l'article approprié en minuscule et au pluriel et un « P » majuscule à « Producteurs ». Par exemple : ... envoyer aux Producteurs de lait du Québec.</p> <p>L'accord avec un verbe ou un qualificatif se fait toujours au pluriel. Ex.: Les Producteurs de lait du Québec sont préoccupés...</p>
la Fédération	<p>Autant que possible, on utilise au long <b>Les Producteurs de lait du Québec</b> ou <b>Les Producteurs de lait</b> (<b>ne pas utiliser Les Producteurs</b>)</p>
L'acronyme FPLQ (la FPLQ)	<p>Si on doit utiliser un acronyme, l'Office de la langue française stipule que les articles du nom ne doivent pas être inclus. L'acronyme sera donc <b>PLQ</b>.</p>
Syndicat régional ou syndicat	<p><b>Certains noms changeront au début de 2015 lorsque les territoires s'ajusteront à ceux de l'UPA.</b></p> <p>Les Producteurs de lait de l'Estrie</p> <p>Les Producteurs de lait de la Côte-du-Sud</p> <p>Les Producteurs de lait de Gaspésie-Les Îles</p> <p>Les Producteurs de lait de Lanaudière</p> <p>Les Producteurs de lait de la Mauricie</p>

ANCIEN NOM	NOUVEAU NOM
	<p>Les Producteurs de lait d'Outaouais-Laurentides  Les Producteurs de lait du Centre-du-Québec  Les Producteurs de lait d'Abitibi-Témiscamingue  Les Producteurs de lait de Québec  Les Producteurs de lait de la Beauce  Les Producteurs de lait du Bas-Saint-Laurent  Les Producteurs de lait du Saguenay–Lac-Saint-Jean  Les Producteurs de lait de Montérégie-Est  Les Producteurs de lait de Montérégie-Ouest</p> <p><i>(Le commentaire fait ci-dessus sur l'utilisation de l'article « Les » dans le nom « Les Producteurs de lait du Québec » s'applique également ici.)</i></p> <p><b>(ne pas utiliser conseil régional)</b></p>
Syndicat des producteurs de lait	Idem

EXEMPLES D'UTILISATION	
Un relevé de votre coût pour ce programme peut être obtenu sur l'extranet producteur <b>de la FPLQ</b> ou auprès de <b> votre syndicat régional</b> .	Un relevé de votre coût pour ce programme peut être obtenu sur l'extranet producteur <b>des Producteurs de lait du Québec</b> ou auprès de <b> votre région (ou auprès des Producteurs de lait de l'Estrie, de Lanaudière, etc.)</b> .
Si vous ne possédez pas votre code d'utilisateur et votre mot de passe, ou n'avez pas accès à Internet, contactez le secrétaire <b>du Syndicat des producteurs de lait de votre région</b> au ...	Si vous ne possédez pas votre code d'utilisateur et votre mot de passe, ou n'avez pas accès à Internet, contactez <b>le secrétaire de votre région (ou le secrétaire des Producteurs de lait de l'Estrie, du Bas-Saint-Laurent, etc.)</b> au ...
À la réception de votre formulaire, <b>la FPLQ</b> en fera la vérification et s'assurera que les mesures correctives ont été apportées	À la réception de votre formulaire, <b>les PLQ</b> en feront la vérification et s'assureront que les mesures correctives ont été apportées
... un nouvel avis rempli et signé devra être acheminé <b>à la Fédération...</b>	... un nouvel avis rempli et signé devra être acheminé <b>aux Producteurs de lait du Québec...</b>
Le montant total crédité sera porté à votre prochain état de compte et pourra être déduit des autres sommes payables <b>à la Fédération</b> .	Le montant total crédité sera porté à votre prochain état de compte et pourra être déduit des autres sommes payables <b>aux Producteurs de lait du Québec</b> .